



Des mesures pour les professionnels de santé en milieu rural

Le projet de loi sur le développement des territoires ruraux, destiné à revitaliser les campagnes, a été voté le vendredi 30 janvier, en première lecture, par l'Assemblée nationale, après un « marathon législatif » de trois semaines.

L'UMP se félicite du vote d'un « *texte ambitieux* » qui prépare « *l'avenir de nos zones rurales* ». Le PS, qui a voté contre ce texte « *trop long et décousu* », l'a qualifié de « *rendez-vous manqué avec les territoires ruraux* ». L'UDF, qui s'est abstenue lors du vote, a regretté « *l'absence de souffle nouveau pour nos campagnes* », jugeant que ce projet « *n'avait pas été à la hauteur des espérances engendrées* », saluant tout de même « *une volonté réussie de simplification* ».

En trois semaines de débat, les députés ont examiné pas moins de 76 articles et 1 200 amendements. L'article 38 concerne un thème important en Mayenne, auquel le CEAS s'intéresse tout particulièrement : l'installation des professionnels de santé en milieu rural.

Ainsi, le texte prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements pourront attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires en offre de soins. Un décret en conseil

d'Etat fixerait la nature et les conditions d'attribution de ces aides. Celles-ci pourraient notamment être subordonnées à des modes d'exercice de groupe ou d'exercice pluriprofessionnel. Les collectivités territoriales et leurs groupements auraient aussi la possibilité d'attribuer des aides visant à financer des structures participant à la permanence des soins, notamment des maisons médicales.

Des aides aux étudiants

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs groupements seraient susceptibles d'accorder des indemnités de logement et de déplacement aux étudiants de 3^{ème} cycle de médecine générale lorsqu'ils effectuent leurs stages dans les zones déficitaires. Un décret en déterminerait le montant maximal et les modalités d'attribution.

Enfin, les collectivités territoriales et leurs groupements pourraient attribuer une indemnité d'étude et de projet professionnel à tout étudiant en médecine, à partir de la 1^{ère} année du 3^{ème} cycle, s'il s'engage à exercer comme médecin généraliste au moins cinq années en zone déficitaire en offre de soins. Là également, c'est un décret qui fixerait les modalités pratiques.

Nous avons déjà publié :

- « Marc Bernier et les professions de santé : un rapport pour les médecins », *Lettre du CEAS* n° 184 de novembre 2003.
- « Dr Venier : pour avoir des médecins, il faut des étudiants en médecine », *Lettre du CEAS* n° 184 de novembre 2003.
- « Démographie des professionnels de la santé : nouvelles mesures gouvernementales », *CEAS-point-com* n° 54 du 14 novembre 2003.
- « La liberté d'installation des médecins n'est plus taboue », *Lettre du CEAS* n° 185 de décembre 2003.



Des rendez-vous à ne pas manquer

Le grand âge : quel avenir ?

Le CEAS de la Vendée organise un colloque le mardi 2 mars, de 9h à 17h, à La Roche-sur-Yon, sur le thème : « Le grand âge : quel avenir ? »

A 10h, intervention de Jean-Jacques Amyot, directeur de l'Office aquitain de recherches, d'études, d'information et de liaison sur les problèmes des personnes âgées (OAREIL), sur le thème : « Vieillir dans le miroir social des âges ».

A 11h30, intervention de Marie-Pierre Ombredane, gériatre, sur le thème : « L'avancée en âge : une aventure individuelle ».

L'après-midi, quatre ateliers sont proposés :

1) Vieillesse et société : est-ce que notre société aide les vieilles personnes à vieillir, et nous-mêmes, les représentations actuelles sur la vieillesse nous

aident-elles à envisager notre avancée en âge sereinement ?

2) Grand âge et dépendance : continuer de vieillir malgré le handicap : quel sens donner à cette étape de la vie ?

3) De l'utilité sociale des vieilles personnes : que nous apprennent les vieilles personnes ou qu'apprend-on d'elles, de la vieillesse, et du vieillissement ?

4) Le travail du vieillir : on ne peut pas s'empêcher de vieillir. Et pourtant si vieillir, c'est accomplir son âge, peut-être a-t-on besoin de l'apprendre et de s'y entraîner... Vieillir : quel travail ?

Proposition d'organiser un déplacement collectif. Les adhérents intéressés sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat.



Nous avons reçu

Institut national de la statistique et des études économiques des Pays de la Loire (INSEE), Informations statistiques.

- « Les Ligériens aiment le basket-ball », n° 103, février 2004.

Institut national de la statistique et des études économiques des Pays de la Loire (INSEE), Etudes (4 p.).

- « La communauté d'agglomération du Choletais : les activités se diversifient », n° 23, janvier 2004.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), INSEE Première (4 p.).

- « Forte hausse des créations d'entreprises en 2003 », n° 944, janvier 2004.

Institut national d'études démographiques (INED), Population et sociétés (4 p.).

- « Cinq idées reçues sur l'immigration », n° 397, janvier 2004.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Etudes et Résultats.

- « L'impact de l'évolution des politiques familiales sur le revenu des ménages entre 1990 et 2002 », n° 282, janvier 2004 (14 p.).
- « Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième », n° 283, janvier 2004 (8 p.).

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Informations sociales.

- « Actualité des migrations », n° 113, 2004 (144 p.).

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), Consommation et modes de vie (4 p.).

- « Internet et nouvelles technologies : les ados pris dans la Toile ? », n° 172, janvier 2004.